

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 23 Octobre 2025

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ LE 23 Octobre 2025 A 18H30, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SE SONT REUNIS DANS LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents : MICHAUT Gérard, Maire, GUERET Brigitte, LUSIGNY Aurélien, SIMARD Patricia, HERNANDEZ Christophe, Michel BOUCHER, BOULOGNE Catherine, Sylvie DELAUNAY, HERVÉ-BARRE Michèle, Dorothée LALIGANT, LE ROY Alain, MICHAUT Jean- Philippe, PROTAT Mélanie,

Absent excusé : RABATE-NANNI Marianne qui a donné pouvoir à P. SIMARD

Absent : Frédéric NOLET

Secrétaire de séance : P. Simard

LE PROCES-VERBAL DU 10 Septembre 2025 A ETE SIGNES PAR TOUS LES MEMBRES PRESENTS

1) Election d'un nouvel adjoint au maire

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par monsieur le préfet par courrier reçu le 22/07/2025,

Vu la délibération 2025-46 actant la démission de Mr Le Roy à son poste d'adjoint

Vu l'arrêté municipal du 29/09/2025 retirant ses délégations de fonction et de signature du maire au 2nd adjoint,

Sont candidats : Monsieur Aurélien LUSIGNY et Madame Catherine BOULOGNE

Nombre de votants : 14

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Avec 13 voix Monsieur Aurélien LUSIGNY est désigné en qualité de 2^{ème} adjoint au maire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Mme Boulogne précise qu'elle fait acte de candidature pour le poste d'Adjoint pour signifier à la municipalité qu'elle a fait savoir que trois plaques aux abords de son domicile, à hauteur du 14 rue de l'Eglise, claquaient au passage des voitures, et gênait la tranquillité des riverains, signifié depuis un an ainsi qu'une rue Basse. Le maire stipule que ces plaques de fonte appartiennent à France Télécom et que la mairie ne peut intervenir sur ce matériel. La société sera recontactée.

2) Indemnités de fonction suite à l'installation du nouvel adjoint

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'élection du nouvel Adjoint, il convient de reprendre une délibération relative aux indemnités du maire et de adjoints sans pour autant modifier les montants et les % d'attribution. Mais c'est une obligation à chaque fois qu'il y a un changement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

3) Approbation du RPQS 2024

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable. Il indique que les prix restent inchangés par rapport à 2024.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ☐ ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ☐ DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ☐ DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ☐ DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

4) Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2nd classe

Sur la proposition du CDG 89, de nommer un agent Adjoint Technique principal de 2nd classe, il convient donc de créer le poste pour pouvoir l'installer.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

5) Versement d'une subvention à la coopérative scolaire de Michery

Monsieur le Maire informe le CM de la demande de subvention faite par l'école pour une classe découverte en Saône et Loire au printemps prochain.

Monsieur le Maire propose le versement de la somme de 2800€ pris en partie sur l'intégration au BP Commune de la dissolution de la caisse des écoles pour la somme de 1338.77€, la somme de 1338.77€ sera versé à ce titre et le reste sera versé en subvention traditionnelle au compte 65748 soit la somme de 1461.23€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE et DECIDE d'attribuer une subvention de 2 800€ à la coopérative scolaire

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

6) Tarifs de la cantine / Garderie

Monsieur le Maire informe le CM qu'il convient de fixer le tarif des repas pour les commensaux (personnel de l'école) qui souhaite déjeuner à la cantine à 3.30€ et 5€ pour les personnes extérieures.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

7) Attribution des baux ruraux environnementaux

Suite au futur départ à la retraite de Monsieur THIBAULT Franck, il convient de mettre un terme aux baux ruraux en court et de réattribuer les terres concernées, une seule candidature a été déposée en mairie, il s'agit de celle de THIBAULT Romain. Afin de pérenniser la politique environnementale amorcée par les

baux ruraux depuis 2022, il est proposé de rédiger un bail avec clause environnementale permettant un abattement de 3% au fermage à condition de planter des haies sur 3% des surfaces louées.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

8) Remboursement de frais d'un Agent

Monsieur le Maire informe le CM qu'un agent a dû se rendre à des visites médicales à la demande de la Mairie. Les RDV ont été fixés les 27/06/2025 à Dijon et 05/09/202 au centre de gestion à Auxerre. Il est donc nécessaire de procéder au remboursement des frais kilométriques :

Kms DIJON : 210 kms x2 = 420 kms A/R

420x 0.45€ = 189€

Km AUXERRE : 75 kmsx2 = 150 kms A/R

150 x 0.45€ = 67.50€

Soit un total de 256.50€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

9) DM budget principal Michery

Il convient de procéder à des écritures comptables pour verser la subvention à la coopérative scolaire d'un montant de 2 800€ conformément au point N°5, mais aussi concernant le remboursement de TAM (Taxe d'Aménagement) versées par l'Etat suite à une annulation de Permis de construire.

Cpt 6283 => - 1338.77€

Cpt 65748 => + 1338.77€

Cpt 21568 => - 3705€

Cpt 10226 ==> + 3705€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

10) Versement d'une subvention à l'association pour le développement des soins palliatifs

Monsieur le Maire informe le CM que l'association pour l'accompagnement en soins palliatifs a fait parvenir une demande de subvention afin d'assurer la formation de ses membres actifs. Cette formation est rendue obligatoire par la Loi KOUCHNER mais sans moyens dédiés, l'association ne peut en assurer sa réalisation. Il propose le versement d'une subvention de 300€.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Communications du Maire et questions diverses

- Le stade urbain a été inauguré le 11 octobre, la municipalité a été félicitée par les élus du Conseil départemental et du Sénat. Elle remercie tous ceux qui ont contribué à la réussite de ce projet, notamment la commission City Stade
- Il y a du retard sur l'achèvement de la voie verte qui longe l'Yonne et le morceau de route qui mène à la D976, une machine à enduire est en cours de réparation. Une borne de réparations vélos et deux bancs seront installés avec panneau signalétique à Sixte au bord de l'Yonne. Un parapet sera installé de chaque côté du pont sur le passage de l'Oreuse.
- Nous avons fait une demande de renforcement de deux points lumineux au chemin du Prieur et un autre à l'extrémité de la rue des AFN, côté rue des Acacias. Ainsi qu'une

demande de ligne aérienne de dépose de lignes aériennes nues rue Charles de Gaulle, entre la rue basse et la rue du Chêne, 75% des dépenses seront à la charge de la commune et 25 % au SDEY.

- La distribution des lots de bois retenue en juillet a pris du retard, en raison des travaux agricoles, ce sera fait en novembre.
- Les plafonds de l'étage de la mairie ont été doublés et nous en avons profité pour réaliser en régie des travaux d'électricité.
- Les peintures des volets du rdc de la mairie ont également été réalisés en interne.
- La chaudière de l'école sera remplacée pendant les vacances de la Toussaints, les circuits de chauffage purgés.
- Nous envisageons la taille d'une partie des tilleuls sur la place de la Mairie, 3 devis ont été demandés.
- Les agents communaux ont entrepris le démontage de l'entourage de l'ancien terrain de tennis pour la réalisation de travaux du futur terrain de camping-car.
- Une caméra va être installée dans le nichoir à chouettes.
- Remerciements à l'ACM pour son 42^{ième} salon des arts plastiques.
- Prochaines manifestations :
 - 24 octobre Contes Givrés manifestation organisée par la Bibliothèque de Michery
 - 25 octobre Réunion d'information de l'Association des Anciens Combattants de Michery à 10h
 - 29 octobre Halloween de 15 à 17 h organisé par VMAD
 - 7 décembre Loto organisé par VMAD
 - 13 décembre repas des Anciens organisé par la Municipalité
- Nous avons appris que l'ARS allait fermer l'unité de chirurgie du cancer du sein à l'hôpital de Sens, privant nombre de patientes de soins adaptés, nous enverrons un courrier à l'ARS pour manifester notre souhait de voir maintenu ce service auprès de l'hôpital public.

Questions du public :

Mme Fraisse souligne que plusieurs routes nécessitent une réfection. Le Maire explique que le coût d'une réfection complète est exorbitant. Un devis va être demandé pour remplacer le goudron manquant sur certaines voies. A titre indicatif, le coût pour un km est d'environ 100 000€.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 20h10.